

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 14 JUIN 2023.**

Convocation du 7 Juin 2023 affichage 21 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : GRISON Géraldine (adjointe), DAUVISSAT Philippe, SIX Olivier, TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique.

Absente excusée : TUPINIER Laurence (adjointe).
Secrétaire de séance : GRISON Géraldine.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte rendu.
- Décision modificative de budget.
- Communication du Maire.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Le maire propose de rajouter une délibération sur les heures complémentaires de la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal donne son accord pour ce rajout.

**DELIBERATION 2023-020 DECISION MODIFICATIVE DE
BUDGET.**

Le solde en dépenses d'investissement de 2022 a été mal reporté. En effet ce montant a été porté pour 55 659.29 € au lieu de 68 499.82 €, il est donc nécessaire de faire une modification de budget.

Le maire propose de modifier le budget 2023 de la façon suivante :

001 Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 12 840.53
2151 Réseaux de voirie	- 12 840.53

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, le conseil municipal

- DECIDE de modifier le budget 2023 comme proposé par le Maire.

DELIBERATION 2023-021 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NOTAIRE POUR L'ECHANGE D'UNE PARCELLE :

Monsieur BOUDIN est venu au conseil pour exposer une demande. Monsieur le Maire lui donne la parole. Il expose que lors d'un conseil municipal le 15 mars 2000, il avait été décidé un achat par la commune de la parcelle AB 160 aux propriétaires, en vue de faire un échange avec Monsieur Boudin d'une partie de la parcelle AB 162.

Finalement le propriétaire ne souhaite plus vendre à la mairie mais faire un échange avec Monsieur BOUDIN. Celui-ci accepte cet échange mais demande à la mairie la prise en charge des frais de notaire puisqu'au départ c'est la mairie qui devait acheter et aurait supporter les frais.

Afin d'en finir avec cette affaire qui dure depuis fort longtemps, et en l'absence de Madame BOUDIN (conseillère intéressée à l'affaire), le conseil municipal après en avoir délibéré par 5 voix Pour

- **DECIDE** la prise en charge des frais de notaire pour l'échange de la parcelle AB 160 avec un autre bien de la famille BOUDIN.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

DELIBERATION 2023-022 ACCORD DE REMISE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Madame BOUDIN expose qu'une personne a loué la salle des fêtes et que le ménage n'avait pas été correctement fait. Cette personne a donc fait le ménage avant de recevoir ses invités.

Madame BOUDIN propose que 30 euros soit déduits du montant de la location de 110 euros soit 1 journée.

Après en avoir délibéré par 6 Voix Pour, le conseil municipal

- **DECIDE** de réduire la location de la salle des fêtes pour une journée à 80 euros pour madame DELALANDE.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2023-023 PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'AGENT FAISANT FONCTION DE SECRETAIRE DE MAIRIE.

Le maire expose que la secrétaire de Mairie travaille un jour par semaine et qu'il n'est pas possible qu'elle récupère les heures qu'elle fait lors des conseils municipaux.

Il propose à l'assemblée de payer à Madame LECLERC ces heures de cette façon elle n'aura pas à s'absenter pour les récupérer.

Après en avoir délibéré par 6 Voix pour, le Conseil municipal

- **DECIDE** de payer les heures complémentaires de Madame LECLERC. Elle devra produire un tableau récapitulatif des heures qu'elle fera viser par l'autorité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Nous avons reçu un devis Assainiclean de 1500€ afin de nettoyer les buses en « Fourchaume ».

- Affaire « Durup » nous sommes en attente du jugement en appel.

- Sécurité : les plots ont été retirés le 16 juin, nous avons écouté les suggestions de chacun et essayé de faire au mieux pour y répondre tout en suivant les obligations réglementaires. Le 15 juin, Mr Ortega est venu vérifier les modifications, (il a été convenu que les plots seront remis en septembre pendant les vendanges pour évaluer leur emplacement avec le trafic des camions et tracteurs). Il est suggéré de poser des radars pédagogiques.

- Marquages au sol, nous allons demander à la société Girod un devis pour refaire les marquages prochainement.

- Le syndicat du Bassin du Serein va faire défricher le long du Serein la parcelle afin de pouvoir chiffrer la quantité de matériaux à retirer.
- La plateforme de Marc n'étant plus aux normes, une proposition de modification de cette plateforme va être faite ainsi que celle d'installer une nouvelle plateforme route des vignes.
- Mr Gueguen demande à ce que les trous sur la place du 14 juillet soient rebouchés (l'agent communal le rebouchera avec de l'enrobé à froid).
- Mr Bessin demande à ce que le raidillon vers son domaine soit refait car il présente des crevasses et le béton est glissant en cas de pluie
- De nouvelles poubelles sont arrivées, l'agent communal les installera prochainement vers l'aire de pique-nique, l'arrêt de bus
- la société Marshall viendra avant les vacances réaliser quelques travaux au niveau de l'Église
- Concernant le balayage des rues, le contrat avec la société MANSANTI est terminé. Le maire de Fontenay ne souhaite pas continuer l'accord que nous avons de mutualiser le déplacement de la machine. Nous sommes en attente d'un nouveau devis (mais n'étant plus en binôme avec Fontenay, il est probable que le tarif soit plus élevé), en attendant l'agent communal balayera les rues en cas de besoin.
- La société Drombry a terminé les travaux concernant le mur de Mme Delalande.
- L'irrigation de la place de la Liberté est remise en route. Mme Boudin projette de faire poser un géotextile et de mettre des pierres afin que les mauvaises herbes ne repoussent pas.

QUESTION DIVERSES

- Mme Boudin reçoit la société Jeanjean mardi 20/6 à 10H afin de recueillir un devis avec proposition d'isolant thermique et acoustique au niveau de la salle des fêtes
- La société VERITAS viendra faire le contrôle électrique de la salle des fêtes le 21 juin 2023.
- Mr Carré demande à ce que nous soyons informé des dates de location de la salle avec un calendrier partagé
- Questionnaire de la 3CVT concernant les composteurs : 5 voix pour un composteur collectifs, 8 voix contre.
- Stérilisation des chats, 10 bons pour la stérilisation des chattes et 10 bons pour les chats ont été reçus (valables jusqu'au mois de décembre).
- TAG : Mr le Maire demande si nous devons porter plainte, la réponse du conseil est unanime, nous ne porterons pas plainte. Les tags seront nettoyés.
- Mme Grison suggère de planter en pleine terre les rosiers car ceux-ci souffrent de la sécheresse dans les tonneaux. Etant en vigilance, nous devons mettre en place des solutions pérennes, il est décidé d'organiser une replantation après le 25 novembre en proposant aux habitants de nous aider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.

La secrétaire de séance



GRISON Géraldine

Le Maire.



Jean Jacques CARRE

Ont été délibéré les sujets suivants

DELIBERATION 2023-020 DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET.
DELIBERATION 2023-021 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NOTAIRE POUR
L'ECHANGE D'UNE PARCELLE.
DELIBERATION 2023-022 ACCORD DE REMISE POUR LA LOCATION DE LA
SALLE DES FETES.
DELIBERATION 2023-023 PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES DE
L'AGENT FAISANT FONCTION DE SECRETAIRE DE MAIRIE.

LISTE DES DELIB2RATIONS PAR DOMAINE.

Finances

DELIBERATION 2023-020 DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET.
DELIBERATION 2023-021 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NOTAIRE POUR
L'ECHANGE D'UNE PARCELLE.
DELIBERATION 2023-022 ACCORD DE REMISE POUR LA LOCATION DE LA
SALLE DES FETES.
DELIBERATION 2023-023 PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES DE
L'AGENT FAISANT FONCTION DE SECRETAIRE DE MAIRIE.